



MUNICIPALITÉ DE CHESTERVILLE
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

(ENTRÉE EN VIGUEUR)

Règlement 250 N.S.

La soussignée donne avis public qu'à la séance extraordinaire tenue le 10 juillet 2023, le Conseil municipal a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 250 N.S. décrétant une dépense de 845 146 \$ et un emprunt de 845 146 \$ pour des travaux de rechargement de la chaussée sur le chemin Craig Nord et le rang Roberge.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et toute personne intéressée peut le consulter au bureau municipal ou sur le site internet de la susdite municipalité.

DONNÉ À Chesterville, ce 27^e jour de juillet 2023.

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joanne Giguère, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Chesterville, résidant à Chesterville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, ce 27 jour de juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 jour de juillet 2023.

Joanne Giguère

Joanne Giguère,
Directrice générale et greffière-trésorière